

**ENTRÉES EN VIGUEUR****RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA17-E159 et RCA17-E161**

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-E159 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 790 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS.**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-E161 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ POUR LES PROGRAMMES DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES.**

PRENEZ AVIS que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le **26 janvier 2018**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 6 février 2018.

La secrétaire d'arrondissement par intérim
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat